



VILLE DE ARUE

Cadre réservé au STM

N°

Mois N° Année

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DEMANDE DE TRAVAUX

Toute demande doit être déposée obligatoirement une semaine avant tout déplacement (7 jours ouvrés)

1) LE DEMANDEUR

Monsieur Madame Mademoiselle

Prénom - NOM

Dénomination

Adresse géographique

C/MER C/MT

Servitude, rue, route

Téléphone

Télécopie

2) TRAVAUX SOLLICITES

Au titre de sa mission d'intérêt public, la Mairie de Arue collecte des données personnelles relatives notamment à votre état civil et votre adresse. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services habilités. Ces données sont à usage strictement interne. La Mairie de Arue conservera ces données en base active le temps nécessaire au traitement, puis elles seront archivées selon les obligations légales en vigueur. Conformément au Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) et à la loi informatique et libertés n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation et d'opposition au traitement de vos données en contactant le Délégué à la protection des données (N°DPO-105820) de la Mairie de Arue (courriel : dpo@arue.pf) et en justifiant de votre identité ou le secrétariat (mairie@arue.pf - Adresse : 66 servitude Pipine PK 5,675 c/montagne). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatique et libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés (www.cnil.fr).

Destinataire

- Mécanique
- Soudure
- Electricité / Plomberie
- Bâtiment
- Menuiserie
- Propreté
- Bûcheronnage
- Climatisation
- Autres

Arue le,

Signature du demandeur

Arue le,

Signature du propriétaire

Envoi de la demande au STM le :

3) POUR AVIS DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Responsable du département :

Cellule	Estimation main d'œuvre	Estimation de matériaux	Durée prévisionnelle

Avis et visa du responsable du département

- Favorable
- Défavorable

Avis et visa du responsable des STM

- Favorable
- Défavorable

Retour de la demande au secrétariat le :

4) VISA DE LA DIRECTION

Visa du Directeur Général des Services

Décision du Maire

Visa du Maire

- Favorable
- Défavorable

Envoi de la demande aux STM le :

5) FIN DES TRAVAUX

A remplir par le responsable du département

Cellule	Nbre d'agents	Nbre d'heure	Durée (jour)	Début des travaux	Fin des travaux

Signature des STM

Partie réservée au SG

Copie à :

- Comptabilité
- Ressources humaines
- Bureau des taxes